

Warwick, le 27 février 2009,

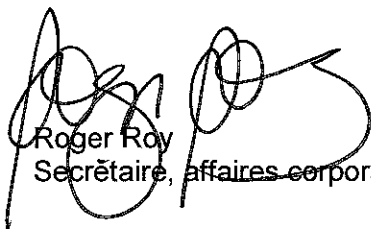
Monsieur Robert A. Morin  
Secrétaire général  
Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes,  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0N2

Objet : Demande d'abstention de réglementation des services locaux de  
résidence de Télébec – Dossier numéro 8640-T78-2009022785 –  
information relative à IVIC Télécom s.e.n.c.

Monsieur,

Par la présente, IVIC Télécom s.e.n.c. confirme que ses services téléphoniques filaires assurent une couverture d'au moins 75% de la circonscription de Daveluyville faisant l'objet d'une demande d'abstention de réglementation des services locaux de résidence par Télébec s.e.c.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Roger Roy  
Secrétaire, affaires corporatives

c.c. Parties intéressés à la Décision 2006-15  
Télébec s.e.c.